



REGLEMENT

1. PRELIMINAIRE.

La manifestation, objet du présent règlement, est interdite à tout véhicule terrestre motorisé, hors ceux de l'organisation, ainsi qu'aux animaux.

2. Organisateur.

L'Esplienne est organisée par le FOYER RURAL D'ÉPLY. La manifestation se déroulera le dimanche 15 septembre 2024.

Cette manifestation est organisée au profit de l'association **ELA** (ela-asso.com). 50% du montant des inscriptions seront reversés à l'association **ELA**.

Les personnes mandatées pour l'organisation de cet événement sont :

- Monsieur Schweitzer Benoit, en qualité de président
 - Email : Benoit.schweitzer@sfr.fr
 - Téléphone : 0619680860
- Madame Minetti Charlotte, en qualité de trésorière.
 - Email : sagnet.charlotte@gmail.com
 - Téléphone : 0675705887

Adresse électronique du FOYER RURAL D'ÉPLY : foyerruraldeply@gmail.com

3. Lieu, date et nature de la compétition

L'Esplienne se tiendra le dimanche 15 septembre 2024. Le départ et l'arrivée sont fixés rue de Metz, 54610 ÉPLY.

Elle sera composée de trois parcours :

- *La Course Enfant* :
 - Type : Course à pied
 - Distance : 1000m ;
 - Départ : 09h30
- *La Course Nature* :
 - Type : Course à pied en terrain varié
 - Distance : 11 km et 120 D+
 - Départ : 10h00
- *La Marche* :
 - Type : randonnée pédestre
 - Distance : 7.5 km
 - Départ : 10h30

4. Déroulé

Le déroulé de la manifestation est le suivant :



REGLEMENT

- 8h00 : Accueil des participants, remise des dossards et inscription jusque trente minutes avant le départ.
- 9h30 : Départ de *la Course Enfant*
- 10h00 : Départ de *la Course Nature*
- 10h30 : Départ de la Marche.
- 12h00 : Remise des prix.

5. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

Catégorie d'âge :

- *Course Enfant* : à partir de 6 ans, jusqu'à 12 ans révolus.
- *Marche* : pas de restriction d'âge les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.
- *La Course Nature* : A partir de 16 ans révolus.

MINEURS :

Mineurs de plus de 16 ans :

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

Mineurs de moins de 16 ans :

Les mineurs doivent être accompagnés par leur responsable légal.

CERTIFICAT MEDICAL :

Conformément à la loi sport du 2 mars 2022, un certificat médical n'est plus obligatoire. Il faudra compléter le Parcours Prévention Santé et fournir l'attestation PPS de moins de 3 mois. Pour les mineurs, un questionnaire de non contre-indication sera à remplir lors de l'inscription par le responsable légal.

La remise des documents justificatifs est à faire à l'inscription, ou au retrait des dossards. Aucun dossard ne sera remis sans la complétude du dossier d'inscription.

6. Conditions de participation.

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme d'inscription Gotiming. Elles pourront se faire sur place le jour de la course sous réserve de places disponibles.

TARIFS :

Les tarifs sont les suivants :

- *La Course Enfant* : Gratuite
- *La Course Nature* : 10 €uros jusqu'à la fermeture des inscriptions
- *La Marche* : 5 €uros jusqu'à la fermeture des inscriptions

REVENTE OU CESSION DE DOSSARD :



REGLEMENT

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

RETRACTATION / REMBOURSEMENT :

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, attestation PPS du remplaçant.

DOSSARD :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégrité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

7. Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL assurance pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

8. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Gotiming via des transducteurs électroniques intégrés au dossard.

9. Classements et récompenses

CLASSEMENT :

- *La Course Enfant* : pas de classement.
- *La Course Nature* : deux classements seront établis : un classement scratch masculin et un classement scratch féminin.
- *La Marche* : pas de classement.



REGLEMENT

RECOMPENSES :

- *La Course Enfant* : Une médaille de participation à l'évènement sera remise à l'issue de la course à chaque participant.
- *La Course Nature* : seuls les 3 premiers masculins et 3 premières féminines seront récompensés.

PUBLICATION DES RESULTATS :

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

14. Acceptation expresse

Le fait de s'inscrire à cette épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.